



Assemblée générale

Distr. générale
2 juin 2004
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Points 14, 66 et 73 d), f), i), o), t) et y) de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction
des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
(Traité de Tlatelolco)**

**Désarmement général et complet : vers un monde exempt
d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
promotion du multilatéralisme dans le domaine
du désarmement et de la non-prolifération;
législations nationales relatives au transfert d'armes,
de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
désarmement nucléaire; suite donnée à l'avis consultatif
de la Cour internationale de Justice
sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires***

Lettre datée du 28 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le texte d'un communiqué de presse relatif à la récente ratification, par la République de Cuba, de l'Accord de garanties intégrales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de son Protocole additionnel.

Le communiqué de presse susmentionné a été publié par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 14, 66 et 73 d), f), i), o), t) et y) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Orlando **Requeijo Gual**



**Annexe à la lettre datée du 28 mai 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 27 mai 2004, la République de Cuba a ratifié l'Accord de garanties intégrales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La ratification de cet instrument, qui avait été signé le 18 septembre 2003, atteste à nouveau de la volonté de Cuba de s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).

Le 27 mai 2004 également, la République de Cuba a ratifié le Protocole additionnel à l'Accord de garanties intégrales, réaffirmant ainsi sa ferme adhésion au multilatéralisme et sa volonté politique de progresser vers un désarmement général et complet sous un contrôle international strict.

Cuba réitère son ferme engagement en faveur du désarmement nucléaire et entend continuer de tout mettre en œuvre pour parvenir à l'élimination totale de ces armes de la surface de la terre.
